



**HAL**  
open science

## Richard de Pontoise, le saint Innocent parisien

Axelle Neyrinck

► **To cite this version:**

Axelle Neyrinck. Richard de Pontoise, le saint Innocent parisien. Histoire urbaine, 2021, Les pratiques religieuses des Parisiens au Moyen Âge, n° 60 (60), pp.51-69. 10.3917/rhu.060.0053 . hal-03199352

**HAL Id: hal-03199352**

**<https://hal.univ-reims.fr/hal-03199352>**

Submitted on 3 Sep 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Richard de Pontoise, le « saint Innocent » parisien**  
**Richard of Pontoise : the Parisian « Holy Innocent »**

*Axelle Neyrinck, professeure agrégée d'Histoire, collège René Descartes, Le Blanc-Mesnil (93), docteure en Histoire du Moyen Âge, chercheuse associée au Centre d'études et de recherche en Histoire culturelle (CERHiC-EA 2616)*

Résumé : Cet article examine le dossier hagiographique de Richard de Pontoise, un saint proposé à la dévotion des Parisiens au XII<sup>e</sup> siècle. Cet enfant de douze ans, prétendument massacré par les juifs en 1179 et enterré dans l'église parisienne des Saints-Innocents, ne bénéficie d'une *Passio* que trois siècles plus tard et est inséré dans les *Acta Sanctorum* des Bollandistes au XVII<sup>e</sup> siècle, alors même que les sources contemporaines de son soi-disant martyr sont problématiques. À travers cet exemple, il s'agit de montrer que cette dévotion proposée aux Parisiens alimente, sur un temps long, les représentations antijuives et plus particulièrement le mythe du « péril juif pour l'enfance ».

Lorsque l'on se penche sur le culte des saints Innocents à Paris, c'est en tout premier lieu sur le cimetière que se porte l'attention. En effet, le cimetière placé sous leur vocable est, depuis le règne de Philippe Auguste, un élément structurant du paysage parisien. Cis sur la rive droite de la Seine en pleine expansion durant la seconde moitié du Moyen Âge, il est le cimetière des Parisiens par excellence, là où les *cives Parisienses* (« citoyens de Paris ») enterrent leurs morts, selon le mot de Rigord, historien et chroniqueur du règne de Philippe Auguste<sup>1</sup>. Cependant, il existe peu de traces précises de la réputation de sainteté des Innocents parmi les fidèles parisiens : pas de miracles ni d'attestation de pratiques de dévotion, pas de demandes de guérison, très peu de demandes d'intercession, pas d'offrandes ou d'ex voto, à peu près rien de ce que l'on utilise habituellement pour faire l'histoire d'un culte. En revanche, il existe une *Passio* parisienne consacrée à « un » saint Innocent, Richard de Pontoise, par Robert Gaguin à la fin du XV<sup>e</sup> siècle. L'aspect local et civique du petit martyr, dont les reliques furent transférées dans l'église des Saints-Innocents située au cœur du cimetière du même nom, justifie que l'on se penche sur son cas, dans le cadre d'un dossier sur les pratiques religieuses des Parisiens au Moyen Âge.

Les Innocents sont des saints bien peu consistants : ce sont les nouveau-nés de Bethléem âgés de moins de deux ans, assassinés sur ordre d'Hérode au moment de la

---

<sup>1</sup> Rigord, *Histoire de Philippe Auguste*, Élisabeth Carpentier, Georges Pon, Yves Chauvin (éds.), Paris, Éditions du CNRS, 2006 (coll. « Sources d'histoire médiévale », n° 33), p. 222-223.

naissance du Christ. L'unique verset biblique qui les mentionne, Matthieu 2, 16, raconte que le tétrarque de Judée, averti par les Mages de la naissance d'un roi des juifs amené à lui prendre sa place, se met à la recherche du divin enfant pour le tuer, et provoque au passage quelques dommages collatéraux, si l'on peut dire, en ordonnant le massacre, « dans Bethléem et dans tout son territoire, [de] tous les enfants jusqu'à deux ans ». Malgré le laconisme du verset évangélique, les Innocents sont considérés comme des saints et martyrs dès le II<sup>e</sup> siècle de notre ère, bénéficient d'un culte propre depuis le V<sup>e</sup> siècle et sont dès lors vénérés dans toutes les églises d'Occident le 28 décembre. Bien qu'ils soient des enfants juifs, ils ont reçu le baptême de sang et sont considérés comme morts pour le Christ, et même, dans certaines sources antiques, comme les premiers martyrs du christianisme, avant même la prédication de Jésus.

Le massacre des Innocents est un assassinat d'enfants juifs capté par le christianisme grâce à l'interprétation exégétique de l'épisode biblique développée dès l'époque patristique : il est présenté comme le premier massacre d'enfants chrétiens (parce que le martyre équivaut à un baptême de sang) par des juifs (les sicaires d'Hérode et Hérode lui-même n'étant pas historiquement juifs, mais interprétés comme tels). La fureur d'Hérode est une réaction politique, interprétée comme un acte du persécuteur *ex odio fidei* (en haine de la foi) dès le IV<sup>e</sup> siècle par Hilaire de Poitiers : « Or, la fureur d'Hérode et l'assassinat des enfants sont l'image du peuple juif déchaîné contre les chrétiens, à la pensée que par le meurtre des bienheureux martyrs il peut effacer le nom du Christ dans la foi de tous ceux qui le professent »<sup>2</sup>.

Le motif du juif persécuteur d'enfants innocents, à l'œuvre dans les accusations de meurtre rituel proférées à l'encontre des juifs à partir du XII<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup>, se nourrit donc des interprétations du massacre des Innocents développées dans l'exégèse entre le V<sup>e</sup> et le XII<sup>e</sup> siècle, ainsi que d'une idée sous-jacente et omniprésente d'un « péril juif pour l'enfance », selon l'expression d'Elsa Marmursztejn<sup>4</sup>. À Paris, ces motifs littéraires s'incarnent dans la figure de Richard, un adolescent prétendument crucifié par les juifs de Pontoise et enterré à l'église parisienne des Saints-Innocents sous le règne de Philippe Auguste. Richard, plus âgé que les Innocents, plus consistant, plus proche géographiquement,

---

<sup>2</sup> *Herodis vero furor et infantium interfectio populi Iudaici in Christianos saevientis est forma, existimantis se beatorum martyrum caede posse in omnium fide et professione Christi nomen extinguere*, Hilaire de Poitiers, *Sur Matthieu*, I, 6-7, Jean Doignon (éd.), Paris, Cerf, 1978 (SC 254), p. 100-101.

<sup>3</sup> Emily Rose, *The Murder of William of Norwich. The Origins of the Blood Libel in Medieval Europe*, Oxford, Oxford University Press, 2015.

<sup>4</sup> Elsa Marmursztejn, *Le baptême forcé des enfants juifs. Question scolastique, enjeu politique, échos contemporains*, Paris, Les Belles Lettres, 2016.

apparaît plus concret que les nouveau-nés de Bethléem et prend donc leur place, en quelque sorte, dans le panthéon parisien, si bien que le cimetière est indifféremment appelé « des Saints-Innocents » ou « de Saint-Innocent » en référence à Richard. Piganiol de la Force, historiographe royal et auteur en 1742 d'une *Description de la ville de Paris et de ses environs*, explique l'usage du vocable « Saint-Innocent » par un mésusage populaire du terme, sous-entendant que le « peuple » avait à l'esprit le martyr du saint innocent Richard et non celui, biblique et donc relevant de la culture des lettrés, des Innocents de Bethléem<sup>5</sup>. Cette distinction est incertaine mais l'usage du singulier semble se rapporter à une volonté de soutenir précisément le culte de ce Richard dont le dossier hagiographique est à la fois fort mince et assez discutable.

On donnera dans un premier temps quelques éclaircissements factuels sur la naissance du cimetière des Innocents, avant d'étudier en détail le dossier hagiographique de Richard de Pontoise, le « saint Innocent » parisien.

### *Naissance du cimetière parisien des Innocents*

Lors des fouilles menées à l'occasion de la construction du Forum des Halles en 1973-1974, l'archéologie a confirmé qu'une nécropole existait à l'emplacement du cimetière des Innocents au moins depuis les temps mérovingiens<sup>6</sup>, et que le lieu avait bien été utilisé continuellement comme tel jusqu'à sa fermeture à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>7</sup>. De ce point de vue, le cimetière des Innocents obéit à un processus observé ailleurs dans l'Occident médiéval : désignée dans un premier temps comme champ funéraire sous le nom de « Champeaux » (« petits champs »), la nécropole de plein champ est progressivement circonscrite et intégrée dans une spatialité chrétienne<sup>8</sup>.

---

<sup>5</sup> Piganiol de la Force, *Description historique de la Ville de Paris*, 10 vol., Paris, 1765, t. III, p. 300

<sup>6</sup> Michel Fleury, « Le cimetière mérovingien des Champeaux ; l'origine des Saints-Innocents et de Sainte-Opportune », dans Michel Fleury, Guy-Michel Leproux (dirs.), *Les Saints-Innocents*, Paris, Délégation à l'action artistique de la Ville de Paris, 1990, p. 25-35. Il ne subsiste aujourd'hui du cimetière que la fontaine des Innocents, datant du XVI<sup>e</sup> siècle, sur la place délimitée par les rues Pierre Lescot, Berger, Saint-Denis et des Innocents.

<sup>7</sup> Pour une évocation de ce à quoi pouvaient ressembler l'église et le cimetière des Saints-Innocents à la fin du Moyen Âge et au début de l'époque moderne, on peut se référer à la petite huile sur bois peinte vers 1570 et attribuée à Jakob Grimer, actuellement conservée au Musée Carnavalet à Paris. Voir en ligne : <https://www.carnavalet.paris.fr/fr/collections/le-cimetiere-et-l-eglise-des-saints-innocents>

<sup>8</sup> Parmi maints exemples, on peut citer la transformation d'un champ funéraire en cimetière sous l'impulsion du pape Urbain II en 1095 dans les environs de Tarascon, mentionnée par Michel Lauwers, *Naissance du cimetière : lieux sacrés et terre des morts dans l'Occident médiéval*, Paris, Aubier, 2005, p. 136 ; d'autres cimetières ont conservé la marque sémantique de leur origine, tels le Camposanto de Pise ou encore celui d'Orléans, qui connaît un destin similaire au cimetière des Innocents (fermeture en 1786 et construction de halles commerciales sur le site).

La plus ancienne attestation d'un lieu de culte aux Champeaux dans un diplôme royal date du début du XII<sup>e</sup> siècle<sup>9</sup>. Dans un diplôme daté de 1117, le roi Louis VI confirme une donation pour les desservants de la chapelle Saint-Georges et Saint-Magloire sise près des Champeaux (*iuxta Campellos*)<sup>10</sup>. Il existe donc alors un lieu de culte<sup>11</sup> dans cette zone non lotie dont le roi et l'évêque de Paris se partagent les droits en 1136 : le roi perçoit les deux tiers des cens, tailles, amendes judiciaires, ventes, achats, quêtes et autres revenus ; l'évêque reçoit le dernier tiers<sup>12</sup>. Un acte de Louis VII de 1139 fait connaître la décision de son père Louis VI d'y créer un marché<sup>13</sup>. Ces initiatives de Louis VI sont interprétées par Gaëtan Desmarais comme révélatrices de la volonté de mainmise royale sur un espace en expansion : il s'agit pour le roi de prendre le contrôle des Champeaux afin d'étendre son pouvoir et ses revenus au détriment des seigneurs ecclésiastiques<sup>14</sup>. Des paroisses, dont celle des Saints-Innocents, sont créées dans la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle sur la rive droite, non par nécessité pastorale, puisqu'elles précèdent le lotissement des terres et l'accroissement de la population, mais pour s'assurer du contrôle des lieux de passage des marchands et limiter le pouvoir des seigneurs ecclésiastiques. Cette lecture de l'espace parisien souligne la place cruciale des Champeaux dans la structuration morphologique de la capitale par les Capétiens, qui ont utilisé l'urbanisation de Paris pour consolider leur pouvoir<sup>15</sup>.

L'examen des chartes permet d'identifier un *terminus post quem* en ce qui concerne la construction de l'église des Saints-Innocents. Dans une charte de l'évêque de Paris Thibaud

<sup>9</sup> Le nom de « Champeaux » existe de très longue date puisqu'il est attesté dès le IX<sup>e</sup> siècle dans un diplôme de Louis le Bègue ; cf. Félix Grat *et al.* (eds.), *Recueil des Actes de Louis II le Bègue, Louis III et Carloman II, rois de France (877-884)*, Paris, Imprimerie nationale, 1978, p. 24-25 (je remercie Hélène Noizet pour cette référence).

<sup>10</sup> *Cartulaire général de Paris, ou Recueil de documents relatifs à l'histoire et à la topographie de Paris, 528-1180*, Robert de Lasteyrie (éd.), Paris, Imprimerie nationale, 1887 (coll. « Histoire générale de Paris »), p. 198 (n° 175) ; Achille Luchaire, *Louis VI le Gros : annales de sa vie et de son règne, 1081-1137 avec une introduction historique*, Reprod. en fac-sim. (Paris 1890), Genève, Mégarlotis reprints, 1979, p. 109 (n° 223) ; *Recueil des actes de Louis VI, roi de France*, t. II, Robert-Henri Bautier et Jean Dufour (éds.), Paris, Académie des inscriptions et belles-lettres, 1992 (coll. « Chartes et diplômes relatifs à l'histoire de France »), p. 253-256 (n° 123).

<sup>11</sup> Comme le montrent les enquêtes archéologiques, la construction des lieux de culte est souvent bien antérieure à leurs premières mentions dans les sources écrites. Voir la mise au point de Michel Lauwers, « De l'*incastellamento* à l'*inecclesiamento*. Monachisme et logiques spatiales du féodalisme », dans Dominique Iogna-Prat, Michel Lauwers, Florian Mazel, Isabelle Rosé (dirs.), *Cluny : les moines et la société au premier âge féodal*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013, p. 315-338, particulièrement p. 319.

<sup>12</sup> *Cartulaire général...*, éd. cit., n° 264 ; Achille Luchaire, *Louis VI le Gros...*, *op. cit.*, n° 572 ; *Recueil des actes...*, éd. cit., n° 381.

<sup>13</sup> *Cartulaire général...*, éd. cit., n° 271 ; Achille Luchaire, *ibid.*, n° 623 ; *Recueil des actes...*, éd. cit., n° 398.

<sup>14</sup> Gaëtan Desmarais, *La morphogenèse de Paris : des origines à la Révolution*, Paris, L'Harmattan, 1995, en particulier p. 164-184.

<sup>15</sup> *Ibid.*, p. 202.

concernant la paroisse de Sainte-Opportune<sup>16</sup>, un témoin nommé Durand est mentionné comme sous-diacre et clerc des Champeaux (*Durandus subdiaconus, canonicus de Campellis*), ce qui atteste l'existence de desservants en ce lieu en 1150, donc celle d'un véritable lieu de culte qui n'est pas encore placé sous le vocable d'un saint, semble-t-il. Une autre charte de la même année et du même évêque de Paris comporte la mention d'une église et signale la présence d'une cure<sup>17</sup>. Enfin, dans une charte de 1156, le patronage de l'église « des Saints-Innocents » (*ecclesia Sanctorum Innocentum*)<sup>18</sup> est attesté : voilà le *terminus post quem* pour la construction de l'église. En revanche, nulle mention n'est faite du cimetière, bien que Rigord précise, au sujet de sa clôture par Philippe Auguste, qu'il s'agit d'un cimetière ancien<sup>19</sup>.

La tradition historiographique moderne concernant la construction de l'église fait coexister deux récits. Pour certains « antiquaires de Paris »<sup>20</sup>, l'église des Saints-Innocents aurait été construite au début du règne de Philippe Auguste, dans les années 1180, avec le produit de la confiscation des biens des juifs ; l'église qu'ils avaient sous les yeux au XVII<sup>e</sup> siècle datait probablement de la fin du XII<sup>e</sup> siècle ou du début du XIII<sup>e</sup> siècle, comme l'a montré Hélène Couzy<sup>21</sup>. Pour d'autres<sup>22</sup>, la promotion du culte des saints Innocents daterait du règne de Louis VII, ce qui est davantage conforme au contenu des chartes. On peut difficilement affirmer que la construction de l'église relève de la faveur dont auraient joui les Innocents auprès de Louis VII, dans la mesure où aucune source ne fait explicitement ce lien. Cependant, il convient de souligner que les premiers documents attestant l'existence d'une église et d'une paroisse des saints Innocents datent des années 1150-1156, c'est-à-dire des années où le roi revint de la Croisade. La dévotion supposée du roi pour les Innocents s'est-

---

<sup>16</sup> *Cartulaire général...*, éd. cit., n° 359. Les paroisses des Saints-Innocents et de Sainte-Opportune sont des démembrements de l'immense territoire dépendant de Saint-Germain-l'Auxerrois.

<sup>17</sup> Il s'agit de la vente d'un four et de ses dépendances faite à un certain Évrard le Convers par Gérôme, curé de Saint-Innocent, parce qu'ils ne lui sont d'aucune utilité, sans doute en raison du faible peuplement de la paroisse. *Cartulaire général...*, éd. cit., n° 368.

<sup>18</sup> *Cartulaire général...*, éd. cit., n° 394.

<sup>19</sup> Rigord, *Histoire de Philippe Auguste*, éd. cit., p. 222-223 : *Cimiterium enim illud antiquitus fuerat platea grandis et cimiterium in quo tot milia virorum sepulta jacebant*.

<sup>20</sup> Jacques Du Breul, *Le théâtre des antiquitez de Paris : où est traicté de la fondation des églises & chapelles de la cité, Université, Ville, & Diocèse de Paris : comme aussi de l'institution du Parlement, fondation de l'Université & collèges, & autres choses remarquables*, Paris, Société des Imprimeurs, 1639, p. 620 ; Henri Sauval, *Histoire et recherches des antiquités de la ville de Paris*, Paris, Charles Moette et Jacques Chardon, 1724 (reproduction en offset : Genève, Minkoff Reprint, 1974), p. 358.

<sup>21</sup> Hélène Couzy, « L'église des Saints-Innocents à Paris », *Bulletin monumental*, CXXX, n° 4, Paris, Société française d'archéologie, 1972, p. 279-302.

<sup>22</sup> Jean Lebeuf, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, t. I, Paris, Féchoz et Letouzey, 1863 (édition originale : Paris, Prault, 1754), p. 49 ; Jean-Baptiste Renou de Chévigné dit Jalliot, *Recherches critiques, historiques et topographiques sur la ville de Paris*, Paris, Lottin aîné, 1772, viii<sup>e</sup> quartier : Les Halles, p. 14.

elle affirmée lors de son séjour en Terre sainte<sup>23</sup> ? On peut, à tout le moins, pointer les concomitances entre ces événements ; du reste, rien n'interdit de penser qu'il existait une église des Saints-Innocents dans les années 1150 que l'on aurait reconstruite sous Philippe Auguste.

Les sources sont plus nombreuses et disertes à partir de la fin du XII<sup>e</sup> siècle, au moment du transfert dans l'église des Saints-Innocents des reliques de Richard de Pontoise, dont le dossier hagiographique est problématique. Il se compose en effet, d'une part, de sources annalistiques et cléricales émanant d'auteurs cherchant à importer le motif de la crucifixion d'enfants chrétiens par les juifs apparu en Angleterre autour de la figure de Guillaume de Norwich, tanneur de douze ans martyrisé en 1144 et objet de la première accusation médiévale de meurtre rituel<sup>24</sup>. Les mentions de Richard dans les chroniques contemporaines de son prétendu martyre s'inspirent en effet largement de la figure de Guillaume de Norwich, notamment pour l'âge (« adolescence ») et les moyens de la mise à mort (torture et/ou marques de crucifixion). D'autre part, les sources contemporaines du prétendu martyre de Richard sont composées à la gloire de Philippe Auguste, en particulier par Rigord, moine dionysien profondément antijuif, qui reconstruit les faits au mépris de la chronologie. Rigord ne donne pas de raisons autres que religieuses à l'expulsion des juifs du domaine royal en 1182. Il situe les premières mesures prises par Philippe Auguste contre les juifs en 1179, avant même la mort de son père, et en fait la conséquence directe du meurtre de Richard : un samedi de février 1179, durant shabbat, le roi fit saisir tous les biens des juifs dans les synagogues du domaine royal. Le panégyriste fait donc commencer l'action politique du jeune roi par un geste spectaculaire et la place sous le signe de la haine des juifs, afin de rapprocher Philippe Auguste d'un Dagobert mythique qu'il présente également comme extirpateur des juifs. Il affirme que le roi

« avait entendu souvent dire de la bouche des enfants qui avaient été éduqués en même temps que lui au palais, et il l'avait parfaitement retenu, que les juifs qui demeuraient à Paris tuaient chaque année un chrétien, pour manifester leur mépris de la religion chrétienne, en sacrifice pour ainsi dire, en se cachant dans des cryptes souterraines le jour de la Cène ou pendant la semaine sainte. Persévérant longtemps dans les méfaits de la sorte par leur ruse diabolique, ils furent appréhendés à plusieurs reprises pendant le règne de son père et livrés au feu. Saint Richard, dont le corps repose dans l'église du Saint-Innocent aux Champeaux, à Paris, qui fut ainsi tué par des juifs et cloué sur une croix, s'en

---

<sup>23</sup> Eudes de Deuil, dans son *Histoire de la croisade de Louis VII*, n'en fait pas mention. Cf. *MGH, SS*, t. 26, p. 59-73.

<sup>24</sup> Thomas de Monmouth, *The Life and Miracles of St William of Norwich*, Miri Rubin (éd.), Londres, Penguin Classics, 2014.

alla bienheureusement à Dieu par la voie du martyr. Nous avons appris qu'en l'honneur du Seigneur, par les prières et les intercessions de saint Richard, y eurent lieu de nombreux miracles<sup>25</sup>. »

Le dossier hagiographique fort maigre de Richard permet de penser qu'il s'agit d'un martyr de circonstance, inventé à l'appui des nécessités du début du règne de Philippe Auguste de construction de la royauté capétienne dans sa capitale. De plus, l'invention de Richard ajoute une dimension pieuse à la politique fiscale dirigée par le roi contre les juifs. Gavin Langmuir a montré que les clercs ou les puissants laïcs avaient parfois eu intérêt à exciter l'antijudaïsme « spontané » des populations pour justifier leur politique<sup>26</sup>. Ce fut donc le cas à Paris. En outre, en comparant avec l'expulsion des juifs de 1306, documentée par la chronique rimée de Geoffroi de Paris<sup>27</sup> qui insiste sur le fait que les prêteurs chrétiens étaient bien plus cruels en affaires que les prêteurs juifs, on peut supposer que le tissu économique et social fut bouleversé par l'expulsion de 1182 : le roi aurait voulu s'attirer les faveurs de l'Église en donnant les synagogues à l'évêque<sup>28</sup>, les suffrages des bourgeois en leur offrant les biens immobiliers (soit que les juifs se soient dépêchés de vendre, soit que le roi ait vendu les biens confisqués)<sup>29</sup>, et l'estime du peuple, enfin, en lui offrant un nouveau saint. En effet, les Parisiens, s'ils vénèrent des saints réputés comme Geneviève ou Denis, ont peu de ressources en ce qui concerne la sainteté « récente ».

Quelles qu'aient été les motivations de Philippe Auguste, le fait est qu'à partir des années 1180, la monarchie propose à la vénération des Parisiens un « saint innocent » crucifié par les juifs et assimilé aux petits martyrs bibliques, et leur « terre des morts » porte désormais le nom de cimetière des Innocents. La clôture du cimetière, à peu près contemporaine de la construction d'une nouvelle enceinte autour de Paris, s'inscrit donc dans une logique concentrique à la fois spatiale et communautaire : la dédicace aux Innocents et les reliques de Richard, qui renvoient de manière plus ou moins explicite à la mise à l'écart des

---

<sup>25</sup> Rigord, *Histoire de Philippe Auguste...*, éd. cit., p. 130-133. Traduction donnée par Gilbert Dahan, *Les intellectuels chrétiens et les juifs*, Paris, Cerf, 1990, p. 26-27, n. 22.

<sup>26</sup> Gavin I. Langmuir, « L'absence d'accusation de meurtre rituel à l'ouest du Rhône », *Cahiers de Fanjeaux*, n° 12, 1977, p. 242.

<sup>27</sup> *Chronique métrique de Godefroy de Paris, suivie de la taille de Paris, en 1313*, J.-A. Buchon (éd.), Paris, Verdier, 1827 (Collection des chroniques nationales françaises, 9), p. 120, v. 3502-3524.

<sup>28</sup> Voir Henri-François Delaborde (éd.), *Recueil des actes de Philippe Auguste, roi de France*, tome 1, Paris, Imprimerie nationale, 1916, acte n° 90, p. 115-116.

<sup>29</sup> En 1183-1184, Philippe Auguste donne aux pelletiers de Paris, moyennant un cens de 73 livres, des maisons confisquées aux juifs, et aux drapiers de Paris, contre un cens de 100 livres parisis, 24 maisons confisquées aux juifs. *Ibid.*, actes n° 94 et 95, p. 119. L'ancienne Juiverie de la Cité fut par la suite renommée rue de la Pelleterie et rue de la Vieille Draperie au XIII<sup>e</sup> siècle.



juifs, renforcent le caractère sacré de l'espace d'inhumation de la communauté parisienne, au moment où le roi ceint la capitale de murs et en expulse les juifs<sup>30</sup>.

*Le dossier hagiographique problématique du « saint Innocent » parisien*

Il n'existe pas de texte hagiographique consacré à Richard de Pontoise qui soit antérieur à la *Passio* composée par Robert Gaguin en 1498, ce qui est un réel problème. Des mentions éparses et laconiques de ce prétendu martyr figurent néanmoins dans quelques chroniques du XII<sup>e</sup> siècle ainsi que dans le panégyrique consacré au roi Philippe Auguste par Rigord. L'absence de sources hagiographiques médiévales n'a pas empêché les Bollandistes de lui consacrer une notice dans les *Acta Sanctorum*<sup>31</sup>, eux qui par ailleurs étaient soucieux de passer au crible les sources afin d'établir leur liste de « vrais » saints. Cette notice est constituée d'une préface recensant les quelques sources du XII<sup>e</sup> siècle, suivie de la *Passio* rédigée par Robert Gaguin. Dans cette préface, les Bollandistes agencent de façon tout à fait particulière les mentions recensées dans les sources historiographiques du XII<sup>e</sup> siècle. Cet agencement mérite que l'on s'y attarde, dans la mesure où il oriente vers une forme d'interprétation du prétendu meurtre de Richard promise à une longue postérité : la litanie des infanticides imputés aux juifs, figée par les Bollandistes, se retrouve en effet jusque sous la plume d'Édouard Drumont au début du XX<sup>e</sup> siècle, par exemple<sup>32</sup>. La perspective des Bollandistes est hagiographique ; après avoir analysé leur notice consacrée à Richard de Pontoise, on reviendra sur les sources du XII<sup>e</sup> siècle qu'ils convoquent, mais dans une perspective différente : celle de la naissance du cimetière des Innocents à Paris, dans lequel les reliques de Richard de Pontoise ont été déposées.

Richard et les enfants prétendument martyrs des juifs, dont le plus connu est Simon de Trente<sup>33</sup>, ne font actuellement plus partie des saints de l'Église ; on trouve leurs actes sur quelques sites Internet de catholiques intégristes, mais ce sont des martyrs périmés. On peut donc s'étonner de trouver dans la *Bibliotheca sanctorum*, grande encyclopédie des saints

---

<sup>30</sup> Sur la structuration de la communauté parisienne autour du cimetière des Innocents et de l'expulsion des juifs, je me permets de renvoyer à Axelle Neyrinck, « La formation d'un espace sacré à Paris sous Louis VII et Philippe Auguste : cimetière des Innocents, communauté parisienne et exclusion des juifs », dans *Circé. Histories, Cultures & Sociétés*, n° 4, 2014. URL : <http://www.revue-circe.uvsq.fr/la-formation-dun-espace-sacre-a-paris-sous-louis-vii-et-philippe-auguste-cimetiere-des-innocents-communaute-parisienne-et-exclusion-des-juifs/>

<sup>31</sup> *Acta Sanctorum* (AASS), Mars, t. III, p. 593-594.

<sup>32</sup> Par exemple dans *La Libre parole* du 23 mai 1911.

<sup>33</sup> Anna Esposito, « La morte di un bambino e la nascita di un martire : Simonino da Trento », dans Anna Benvenuti Papi, Elena Giannarelli (dirs.), *Bambini Santi. Rappresentazioni dell'infanzia e modelli agiografici*, Turin, Rosenberg et Sellier, 1991, p. 99-118 ; Paul Oskar Kristeller, « The Alleged Rituel Murder of Simon of Trent (1475) and its Litterary Repercussions : a Bibliographical Study », *Proceedings of the American Academy for Jewish Research*, 59, 1993, p. 103-135.

rédigée après le concile de Vatican II pour adapter aux nouvelles normes la liste des saints chrétiens, une notice consacrée à Richard de Pontoise, rédigée par Gérard Mathon<sup>34</sup>. Le propos est mesuré, l'auteur affirme que les crimes imputés aux juifs sont remis en question, mais il s'abstient de trancher, ce qui est bien visible dans la bibliographie donnée en fin d'article : 1) les sources médiévales, 2) les *Acta sanctorum*, 3) *Le mystère du sang chez les juifs de tous les temps* d'Henri Desportes, paru en 1890, préfacé par Édouard Drumont et recensant 144 cas de meurtres rituels, 4) une étude de l'abbé progressiste Vacandard refusant catégoriquement la vérité de ces accusations<sup>35</sup>, et 5) l'étude d'un universitaire, Michel Roblin, sur les juifs de Paris<sup>36</sup> : toutes les forces en présence sont donc représentées.

La prégnance du motif jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle est réelle. Le dossier hagiographique de Richard de Pontoise, saint forgé sous Philippe Auguste pour être proposé à la dévotion des Parisiens, peut être étudié à trois étapes de sa constitution, en procédant de manière régressive : la mise en forme finale par les Bollandistes dans le 3<sup>e</sup> tome du mois de mars des *Acta sanctorum* paru en 1668 ; la rédaction de l'unique *Passio* de Richard par le Trinitaire Robert Gaguin à la toute fin du XV<sup>e</sup> siècle ; les traces de l'épisode dans les sources du XII<sup>e</sup> siècle contemporaines de la mort du prétendu martyr.

#### LA NOTICE SUR RICHARD DE PONTOISE DANS LES *ACTA SANCTORUM*

Le texte des *Acta Sanctorum* se compose de deux parties : une préface dans laquelle les auteurs présentent les sources éparses du XII<sup>e</sup> siècle, et la *Passio* écrite par Robert Gaguin au XV<sup>e</sup> siècle et transcrite en entier. Pour restituer le contexte de rédaction de la préface des Bollandistes, il faut rappeler que l'entreprise monumentale des *Acta Sanctorum*, dont le but déclaré était l'instruction des fidèles, fut mise en œuvre au XVII<sup>e</sup> siècle par les jésuites d'Anvers, à l'initiative de Jean Bolland et de ses continuateurs (pour les tomes de mars, Godefroid Henskens et Daniel Van Papenbroeck). Les auteurs présentent leur travail comme scientifique, conforme aux normes de l'érudition en vigueur. Leur objectif est de rassembler toutes les preuves capables de disqualifier les faux saints et de renforcer le prestige des vrais, en réponse aux charges protestantes contre la Vierge, les saints, l'eucharistie et l'unité de la Chrétienté. Pour l'atteindre, ils effectuent des voyages d'études et entretiennent

---

<sup>34</sup> Iosepho Vizzini et al. (éd.), *Bibliotheca Sanctorum*, 12 vols., Rome, Citta Nuova Editrice, 1961-70, ici vol. XI, col. 170.

<sup>35</sup> Elphège Vacandard, « La question du meurtre rituel chez les Juifs », *Études de critique et d'histoire religieuse*, 3<sup>e</sup> série, 2<sup>e</sup> édition, Paris, Librairie Victor Lecoffre, 1912, p. 311-377.

<sup>36</sup> Michel Roblin, *Les Juifs de Paris. Démographie, économie, culture*, Paris, Picard, 1952.

une correspondance fournie avec des érudits du monde entier, jésuites ou pas<sup>37</sup>. Il semble que les preuves rassemblées pour le dossier de Richard de Pontoise le furent lors de leur voyage à Paris au début des années 1660. Accueillis par leurs confrères du collège de Clermont, ils les interrogent sur le culte de Richard, en particulier sur les reliques présentes dans l'église des Saints-Innocents, et ils repartent à Anvers avec la *Passio* de Robert Gaguin transcrite par le bibliothécaire du collège de Clermont, Gabriel Cossart. Ces informations extraites de la préface ne permettent pas de savoir s'ils ont effectivement visité les reliques ni par quel moyen ils ont reçu les sources du XII<sup>e</sup> siècle (Robert de Torigny, Rigord et Guillaume le Breton). Dans cette préface, l'absence de prise de distance par rapport à l'accusation de meurtre rituel et le soin mis à reconstruire le récit de Rigord pour faire du meurtre de Richard le point de départ et la clé d'interprétation de toutes les actions de Philippe Auguste envers les juifs sont tout à fait remarquables. La méthode scientifique revendiquée par les Bollandistes est littéralement mise au service de l'accusation de meurtre rituel. En effet, outre le cas de Richard, seule une douzaine d'enfants martyrs des juifs sont présents dans les *Acta sanctorum*, ce qui peut donner l'impression que leur longue litanie a été expurgée, renforçant ainsi la crédibilité de ceux qui restent. Le travail du ou des auteurs consiste en une mise en série des meurtres rituels. Un tiers d'entre eux se trouvent placés aux 24 et 25 mars, au moment de la fête de l'Annonciation, moyen de lier ces petits martyrs au culte de la Vierge. La mise en série s'opère également par des moyens textuels.

Après avoir traité de Guillaume de Norwich, le ou les auteurs traversent la Manche (*Ex Anglia transitum in Gallias facimus*) et décrivent la menace juive en France sur le temps long : la France a souvent été maculée du sang chrétien par ceux qui ont versé le sang du Christ sur la croix et dont la soif s'est transmise à leurs héritiers, écrivent les Bollandistes. Dagobert, sur les conseils de l'empereur byzantin Héraclius, les avait expulsés de son royaume en 635, à l'exception de ceux qui consentaient à recevoir le baptême. La « souche renaquit cependant de ces faux convertis », lit-on, qui fleurirent au point de détenir toutes les richesses du royaume malgré les récriminations des Églises de France et de figures telles que Pierre le Vénérable. Par cette phrase, les ecclésiastiques sont disculpés des atteintes que les juifs font subir aux chrétiens : tout cela est la faute des rois, trop laxistes avec eux. On a là l'écho d'une légende historiographique tenace destinée à accentuer la rupture que constitue, en ce domaine, le règne de Philippe Auguste par rapport à ses prédécesseurs.

---

<sup>37</sup> Hippolyte Delehaye, *L'œuvre des Bollandistes à travers trois siècles (1615-1915)*, Bruxelles, Société des Bollandistes, 1959.

Par conséquent, leur sentiment d'impunité pousse les juifs à « joindre la cruauté à l'avarice », comme en témoignent les exemples rassemblés par Robert de Torigny<sup>38</sup>, célèbre abbé du Mont Saint-Michel de 1154 à 1186 et contemporain des événements, dans sa *Chronique*. Les Bollandistes mentionnent ici la première occurrence connue de la mise en série des meurtres d'enfants chrétiens par les juifs *ad opprobrium Christianorum* (« pour insulter les chrétiens »), promise à une longue postérité. Les accusations de Blois (1171), Norwich (1144), Gloucester (1168) et Pontoise (1179 ou 1163) sont toutes rapportées pour la même année (1171) et dans un ordre non chronologique, au sein d'un paragraphe ponctué d'adverbes (*etiam, similiter* par deux fois – « de même », *frequenter* – « souvent ») créant le lien entre ces événements présentés comme les fruits d'une habitude juive. Cette liste s'apparente à la forme d'un martyrologe. Ce n'est pas une invention des Bollandistes mais une tradition attestée, comme on le voit, dès l'apparition de l'accusation. Le propos de Robert du Mont-Saint-Michel n'est pas commenté par les auteurs de la préface dans la mesure où son récit nourrit leur propos ; ailleurs pourtant, les Bollandistes font preuve de distance par rapport à leurs sources. De plus, dans leur volonté d'accréditer les accusations de meurtre rituel, ils omettent complètement de citer, dans la notice consacrée à Richard comme dans les autres notices traitant des enfants chrétiens prétendument victimes des juifs, les bulles pontificales telle celle d'Innocent IV qui dès 1247 réfute l'accusation de meurtre rituel. Pourtant, les Bollandistes avaient une bonne connaissance des sources pontificales, dont la légitimité n'était pas à discuter, et pratiquaient largement le croisement des sources.

Comme l'a montré Kenneth Stow<sup>39</sup>, le texte de Rigord, chroniqueur et panégyriste du règne de Philippe Auguste, est recomposé par les Bollandistes, au service d'une relecture de la politique antijuive du roi placée sous le signe du meurtre de Richard. Les passages cités sont suffisamment éloignés les uns des autres dans le texte de Rigord pour qu'on puisse penser que les Bollandistes disposaient du texte intégral, et qu'ils ont sciemment rapproché ces passages pour créer une cohérence au service de leur propos. L'unique passage de Rigord évoquant le meurtre de Richard est mis en lien avec les autres moments de sa chronique, éloignés de plusieurs paragraphes voire de plusieurs pages, où il évoque les juifs : l'allusion à Dagobert, les rumeurs que les enfants élevés au palais rapportent au jeune Philippe selon lesquelles les juifs tuent un enfant chrétien par an à Pâques, l'attaque du roi contre les

---

<sup>38</sup> *Chronique de Robert de Torigni, abbé du Mont-Saint-Michel ; suivie de divers opuscules historiques de cet auteur et de plusieurs religieux de la même abbaye*, t. 2, Léopold Delisle (éd.), Rouen, A. Le Brument et Ch. Métérie, 1872, p. 27.

<sup>39</sup> Kenneth Stow, *Jewish Dogs: An Image and Its Interpreters*, Stanford, Stanford University Press, 2006, p. 79sq.

synagogues au tout début de son règne, l'annulation des dettes des chrétiens envers les juifs, l'expulsion des juifs du domaine royal en 1182, les événements de Bray de 1191 et enfin le rappel des juifs en 1198 sont regroupés pour former la concaténation qui perpétue l'image des juifs constamment menaçants. Ainsi, tout semble la conséquence du meurtre de Richard, indépendamment d'autres causes évoquées par Rigord, comme par exemple le fait que les juifs emploient des serviteurs chrétiens ou qu'ils font manger leurs enfants dans les calices qu'ils tiennent en gage. La mise en série des prétendues conséquences du meurtre de Richard passe par le remplacement d'indications vagues de Rigord (*Eo tempore*, « en ce temps-là ») par une datation plus précise permettant de créer une suite logique (*Anno deinde millesimo centesimo octogesimo primo* – « puis en l'an 1181 ») ou encore par l'emploi de connecteurs logiques comme *Neque id tantum* (« non seulement, mais encore ») ajoutés au texte original.

Le message véhiculé par cette continuité des événements est que les rois doivent défendre la foi et l'Église – nouvel écho de l'époque où furent composés les *Acta Sanctorum*. L'histoire sainte, ici envisagée comme *magistra vitae*, doit inciter les rois à préserver le corps chrétien de la souillure. Notons au passage que la notice de Richard de Pontoise est la seule, parmi celles consacrées aux enfants prétendument martyrs des juifs, où les événements historiques ont une telle place : dans les autres, il est essentiellement question des miracles et des mérites du martyr lui-même. Le récit hagiographique est ici l'occasion d'une sorte de Miroir du prince protecteur et champion (*iustus vindex*) du corps mystique, selon les auteurs de la préface. Par conséquent, le rappel des juifs en 1198 ne peut être analysé par les Bollandistes autrement que comme un signe d'*avaritia* (avidité) du roi, fiscalement floué par leur départ à l'avantage des comtes voisins chez qui ils ont trouvé refuge, et en quelque sorte contaminé par le vice de ces individus dont il favorise de nouveau l'activité. Le roi-modèle s'est brutalement métamorphosé en tyran qui agit contre l'avis de tous (*contra omnium hominum opinionem*).

Cette reconstruction de la politique antijuive de Philippe Auguste a beaucoup influencé les recherches postérieures, même les plus sérieuses. Elles ont fait du roi un fanatique obsédé par la pureté de son royaume, guidé dans ses choix par le souvenir du meurtre de Richard. Or, ce meurtre n'a évidemment jamais eu lieu. La fabrication d'un martyr sert, dans la perspective des Bollandistes, à justifier la politique royale et à forger un exemple à suivre, à perpétuer la peur de la menace que représentent les juifs pour la communauté des chrétiens et à réaffirmer la constante victoire de ceux-ci sur ceux-là, puisque dans chaque récit de meurtre rituel, le martyr gagne la vie éternelle et la perspective de salut est réaffirmée. Si les juifs ne représentent qu'une menace très théorique pour le royaume de France dans les

années 1660, puisqu'il n'y en a quasiment plus jusqu'à la Révolution, on peut cependant expliquer la complaisance des Bollandistes à l'égard des prétendus meurtres rituels par le contexte anversoïse : le souvenir de la brève république calviniste d'Anvers (1577-1585, les protestants seraient donc visés à travers les juifs) ou encore la présence de nombreux judéoconvers dans la ville au point qu'il fut envisagé en 1653-1654 d'y créer officiellement, avec l'appui des autorités espagnoles, une communauté juive<sup>40</sup>.

#### LA *PASSIO* DE RICHARD DE PONTOISE PAR ROBERT GAGUIN

La préface des Bollandistes est suivie d'une transcription assez fidèle de l'ensemble de la *Passio* par Robert Gaguin, dont le contexte de la composition, en 1498, est tout autre. Robert Gaguin, figure de proue du second humanisme français, a des intentions tout aussi militantes que celles des disciples de Jean Bolland, sans toutefois revendiquer une rigueur scientifique *ante litteram* : il a une position fidéiste bien éloignée du retour aux sources prôné plus tard par les protestants et les Bollandistes, et comme l'indique Franck Collard<sup>41</sup>, sa production littéraire s'inscrit dans une démarche de défense et illustration des lettres françaises en mesure de rivaliser avec l'Italie. Ministre général de l'ordre des Trinitaires, ordre chargé du rachat des captifs chrétiens aux mains des Infidèles, Gaguin écrit sa *Passio sancti Richardi martyris* dans un but à la fois pieux et patriote. Sa démarche se justifie sans doute par un détail concernant Richard dont Robert Gaguin est le premier à faire mention : le rapt des reliques de l'enfant martyr par les Anglais durant la Guerre de Cent Ans<sup>42</sup>. Le thème de la libération du peuple français des griffes des Anglais est mis en parallèle avec la geste d'extirpation des juifs de Philippe Auguste. Sa *Passio* est strictement contemporaine de l'expulsion des juifs de Navarre qui fait suite à la grande expulsion de 1492 menée par les Rois catholiques ; le thème était donc en vogue. Les trois composantes nationale, antijuive et martyriale se rassemblent en la personne de Richard.

Cette Passion<sup>43</sup> est l'une des rares œuvres de Gaguin hagiographe, costume qu'il a endossé pour faire l'histoire de deux ministres généraux de son ordre et pour quelques autres

---

<sup>40</sup> Sur ce sujet, voir Natalia Muchnik, « Une intolérance bien légère ? Les judaïsants d'Anvers (XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles) », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, vol. 125-1, no. 1, 2018, pp. 111-122.

<sup>41</sup> Franck Collard, « Robert Gaguin (1433–1501) », *Histoire littéraire de la France*, t. 43:1, Paris, de Boccard, 2005, p. 173-213.

<sup>42</sup> À propos de ce rapt de reliques, les Bollandistes précisent dans la préface que les Anglais laissèrent à Paris la tête du martyr et en emportèrent le corps, information qu'ils tiennent du *Martyrologe gallican* de Du Saussay (1638).

<sup>43</sup> L'édition de référence est celle-ci : Roberti Gaguini *Epistole et orationes*, texte publié sur les éditions originales de 1498 précédé d'une notice biographique et suivi de pièces diverses en partie inédites par Louis Thuasne, Paris, Bouillon, 1903, 2 t., t. II, p. 279-287. Le texte est très proche de celui donné dans les *AASS*.

saints mentionnés dans son *Compendium*. Notons cependant que dans son histoire de France en latin, il évoque certains méfaits supposés des juifs et l'action de Philippe Auguste mais il ne mentionne pas Richard, dont la *Passio* était destinée, semble-t-il, à paraître sous forme d'opuscule indépendant. Il se plie pourtant aux lieux communs du genre, comme l'illustre son entrée en matière dans laquelle il associe humilité de l'hagiographe – *rogatus tradere litteris* : on m'a demandé d'écrire, sans préciser qui, mais il n'écrit pas de son plein gré, il s'efface devant son sujet – et volonté de sortir cette gloire française de l'oubli. Il exhorte ses compatriotes à faire de Richard, « qui est né sur notre sol » (*quem in solo nostro natum*), un intercesseur privilégié dans leurs prières. Le récit des souffrances proprement dites, assez détaillé, est encadré par des considérations sur les juifs et leurs méfaits (usure, emploi de serviteurs chrétiens, usage blasphématoire des vases sacrés qu'ils détiennent en gage, souillure des chrétiens à leur simple contact) et sur la politique de Philippe Auguste, qui, bien qu'évoquée plus brièvement par Gaguin que par ses successeurs bollandistes, est déjà interprétée comme une conséquence du meurtre de Richard.

Les inventions de Robert Gaguin (c'est-à-dire ce qu'on ne trouve pas dans les sources antérieures) répondent aux *topoi* de l'hagiographie : l'histoire du rapt des reliques<sup>44</sup> ; le fait que Richard ait été martyrisé à Paris et non à Pontoise, enterré dans le cimetière des Innocents, puis transféré dans l'église ; le récit détaillé de son supplice ; ses miracles comme saint guérisseur réputé pour son efficacité contre les fièvres ; et enfin et surtout, le fait que Richard a témoigné de sa foi durant son martyre.

Des juifs préparant leur crime annuel à l'approche de Pâques, raconte Gaguin, attirèrent le garçonnet dans un souterrain. Là, un rabbin lui demanda, dans un curieux détournement de la figure de l'inquisiteur, quelle était sa religion et sa foi (*quae sit religio eius et fides*). Richard répondit qu'il suivait et confessait fermement la foi reçue de ses parents, selon laquelle « Jésus a été conçu et est né de la Vierge par l'opération du Saint-Esprit et fut flétri de verges et de crachats par votre race, et condamné à une vile mort, lui si pur et innocent, afin de racheter le genre humain et le ramener des enfers pour reposer dans le royaume de Dieu le Père, dont il est le fils unique ». Outre qu'il connaît parfaitement son *Credo*, ce qui décuple la rage de ses bourreaux, Richard, « jeune soldat du Christ », fait retentir le nom de Jésus durant son supplice, ainsi que le Psaume *Libera me Domine* et des passages des évangiles sur le salut (Mt 10, 28 et Lc 6, 22-23).

---

<sup>44</sup> Le *topos* des Anglais voleurs de reliques se trouve également dans les récits du siège de Meaux par Henri V en 1422. Voir Boris Bove, « Deconstructing the chronicles : rumours and extreme violence during the siege of Meaux (1421–1422) », *French History*, Oxford University Press, vol. 24, n° 4, décembre 2010, p. 501–523.

Le récit du martyr est donc mis au service de la mission de propagation de la foi par les lettres, et les accents du texte révèlent les principales préoccupations de l'auteur. S'il obéit au plan classique des *Vitae* de saints (témoignage de foi, passion, miracles) et aligne les lieux communs du genre, il demeure un simple panégyrique qui ne brille pas par son originalité. Il s'agit surtout pour l'auteur de fabriquer un martyr parisien, laïque et civique et de justifier son œuvre d'historien en ramenant à la lumière des gloires tombées dans l'oubli. Richard, dont le dossier hagiographique était inexistant, est idéal dans cette perspective.

La rédaction de la *Passio* de Richard s'inscrit, de plus, dans le contexte de la place particulière accordée aux reliques des saints Innocents (ou du saint Innocent) dans le rituel monarchique à Paris. En témoignent tout d'abord les somptueux reliquaires offerts par les rois de la fin du Moyen Âge aux reliques des Innocents. Bernard Guenée, dans un article sur la dévotion de Charles VI, note que le père de celui-ci fit célébrer sa naissance en offrant à la Sainte-Chapelle le pied d'un Innocent déposé dans un reliquaire d'orfèvrerie<sup>45</sup>. Guillebert de Mets, dans sa *Description de Paris* en 1434, invite son lecteur à aller admirer « un Innocent entier enchâssé d'or et d'argent »<sup>46</sup>. Ailleurs, un « antiquaire » de Paris, Piganiol de la Force, rapporte au XVIII<sup>e</sup> siècle que le roi Louis XI offrit à l'église des Saints-Innocents « un Innocent entier dans une grande châsse de cristal ». Cette relique « a environ un pied de long et est enfermé[e] sous un cristal. Aux côtés de ce reliquaire sont les figures de Charlemagne et de saint Louis ; et sur le devant sont à genoux le roi Louis XI et la reine sa femme »<sup>47</sup>. Il est impossible de déterminer si l'« Innocent entier » dont il est question est censé être Richard de Pontoise ou l'un des bébés de Bethléem. S'il s'agit de Richard, l'affirmation de Gaguin selon laquelle les Anglais auraient volé ses reliques serait donc une forgerie supplémentaire.

En outre, les reliques des Innocents sont parfois portées en procession dans les rues de la capitale, notamment durant la Guerre de Cent ans. D'après le *Journal d'un bourgeois de Paris*, le 13 octobre 1449, des milliers d'enfants défilent derrière « l'un des saints Innocents », entre les églises des Saints-Innocents et de Notre-Dame, cierges à la main<sup>48</sup>. Quelques jours plus tard, Charles VII entre triomphalement dans Rouen, ce qui a pu être interprété comme le résultat de la procession enfantine<sup>49</sup>. De même, selon la *Chronique scandaleuse* de Jean de

---

<sup>45</sup> Bernard Guenée, « Le vœu de Charles VI. Essai sur la dévotion des rois de France aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles », *Journal des savants*, 1996, n°1. p. 67-135, ici p. 93.

<sup>46</sup> Guillebert de Mets, *Description de la ville de Paris au XV<sup>e</sup> siècle*, Antoine Le Roux de Lincy (éd.), Paris, Auguste Aubry, 1855.

<sup>47</sup> Piganiol de la Force, *Description historique de la Ville de Paris*, 10 vol., Paris, 1765, t. III, p. 300

<sup>48</sup> *Le journal d'un bourgeois de Paris de 1405 à 1449*, Colette Beaune (éd.), Paris, Le Livre de Poche, 1990, p. 444-445.

<sup>49</sup> Julie Claustre, « Les Innocents », *Penser / Rêver. À quoi servent les enfants ?*, 17, printemps 2010, p. 153-166, ici p. 163.



Roye, Louis XI fit organiser une procession le 3 mai 1475, « durant laquelle les petits enfants de Paris, chacun tenant un cierge, allèrent chercher le saint Innocent pour le porter à Notre-Dame »<sup>50</sup>. Le chroniqueur estime le nombre de personnes suivant la procession à « plus de cent mille personnes ». Dans ce contexte du duel entre Louis XI et Charles le Téméraire allié aux Anglais, cette procession appartient bel et bien au rituel monarchique, temps fort de la communauté parisienne autour de ses reliques en période de guerre. La dévotion particulière de Louis XI aux Innocents est attestée par ailleurs, Dans ses *Mémoires*, Philippe de Commynes (1447-1511) mentionne l'habitude du roi de France Louis XI de commémorer chaque semaine le jour où l'on avait fêté les Innocents l'année précédente : en 1474, la fête tombe le mercredi 28 décembre. Tous les mercredis de l'année 1475, Louis XI aurait donc refusé d'entendre parler de guerre, malgré la présence menaçante des Anglais aux portes de Paris<sup>51</sup>. Voyant qu'il ne pouvait éviter le combat, il préféra annuler la cérémonie dédiée aux Innocents.

#### LES SOURCES CONTEMPORAINES DE LA MORT DE RICHARD DE PONTOISE

L'écart entre la *Passio* de Robert Gaguin, profuse et tardive, et les sources laconiques du XII<sup>e</sup> siècle est patent. Dans celles-ci, point de proclamation bavarde de sa foi par le jeune martyr, preuve qu'à la fin du Moyen Âge les récits hagiographiques devaient obéir à des normes et qu'un martyr sans profession de foi était devenu difficilement concevable. Il convient maintenant de revenir sur les quelques traces ténues qu'a laissées Richard de Pontoise dans les sources contemporaines de son prétendu martyre.

La plus ancienne mention de Richard est un extrait des *Annales* de Lambert de Watrelos, chanoine à Cambrai, qui achève sa chronique en 1170 et rapporte pour l'année 1163 le meurtre de Richard *crucifié* par les juifs à Paris, et non à Pontoise comme on pourrait s'y attendre<sup>52</sup>. Il ne mentionne pas de lieu de culte, signe peut-être que le transfert des reliques n'a pas eu lieu. La deuxième source évoquant Richard est la *Chronique* de Robert de Torigny déjà évoquée, qui place sa liste d'enfants martyrs des juifs à la date de 1171. Il mentionne « une église » sans qu'on puisse savoir s'il s'agit de celle des Saints-Innocents. La troisième source est la chronique de Geoffroy de Vigeois achevée en 1184 : l'auteur prétend qu'en 1156

---

<sup>50</sup> Jean de Roye, *Chronique scandaleuse, journal d'un Parisien au temps de Louis XI*, Joël Blanchard (trad.), Paris, Pocket, 2015, p. 254-255.

<sup>51</sup> Philippe de Commynes, *Mémoires*, Joël Blanchard (éd.), Genève, Droz, 2007, t. 1, p. 284-285.

<sup>52</sup> Lambert de Watrelos, *Annales Cameracenses*, Johan Martin Lappenberg (éd.), *MGH, SS*, t. 16, p. 536 : *Judaei apud Parisios eodem anno in die celebrationis passionis Domini quemdam adolescentem christianum nomine Richardum ob Christi despectum cruci affixerunt* (« Cette année-là, à Paris, le jour de la célébration de la Passion du Seigneur, des juifs crucifièrent un adolescent chrétien du nom de Richard, par mépris pour le Christ »).

on a construit l'église des Saints-Innocents *super quemdam Richardum*<sup>53</sup>. L'étude de ces mentions éparses recoupées avec les sources diplomatiques étudiées plus haut permet de dater approximativement la date de construction de l'église et de son passage sous le vocable des Saints-Innocents. Ensuite, on dispose de brèves mentions dans les œuvres de Rigord<sup>54</sup>, et de Guillaume le Breton<sup>55</sup>, son continuateur. Dans l'ordre des événements, chez Rigord, la mention de Richard précède immédiatement une action contre les juifs, arrêtés dans les synagogues durant le shabbat, dont des historiens ont montré qu'elle était une invention de l'auteur à cette date<sup>56</sup>. Par son récit à la gloire du roi, le moine dyonisien crée la figure d'un roi vengeur des victimes innocentes, bras armé de Dieu sur la terre : le martyr acquiert immédiatement la couronne et la vie éternelle, mais le désordre créé sur la terre doit être pris en mains par les autorités temporelles.

Cependant, dans le récit de Rigord, l'évocation de la haine de Philippe Auguste envers les juifs précède de peu le prétendu martyr de Richard. Plutôt que d'affirmer que le roi a agi comme pour venger le martyr, on peut simplement supposer que le roi, ou son entourage clérical, ont inventé le martyr opportun pour justifier une politique. Il existe d'ailleurs des voix contemporaines discordantes, comme celle de Raoul de Dicet. Doyen de la cathédrale de Londres, il s'interroge sur les motifs de Philippe Auguste dans la mesure où, dit-il, les juifs n'ont offensé personne<sup>57</sup> ; et un demi-siècle plus tard, le pape lui-même désavoue l'accusation de meurtre rituel. Philippe Auguste est un précurseur en matière de politique antijuive : le décret pontifical sur le prêt à intérêt de 1198 est postérieur aux actions du roi dans ce domaine ; aucun canon ne prescrit l'expulsion, sauf en cas de grave offense, ni la

---

<sup>53</sup> Geoffroy du Vigeois, *Chronicon*, dans *Recueil des Historiens des Gaules et de la France*, t. 12, Léopold Delisle (éd.), Paris, Victor Palmé, 1877, p. 438.

<sup>54</sup> Voir plus haut, note 25.

<sup>55</sup> Guillaume le Breton, *Gesta Philippi Augusti*, dans Henri-François Delaborde (éd.), *Œuvres de Rigord et de Guillaume le Breton*, t. 2, Paris, Renouard, 1885, p. 179-180 (§17) : *Idem Philippus magnanimus audierat a coetaneis et consodalibus suis, dum sepius cum eis in palatio luderet, quod Judei singulis annis unum christianum immolabant, (et ejus corde se communicabant ; et ideo, concepto ex hac occasione rancore contra eos, omnes proposuit ejicere de regno suo). In diebus illis, sanctus Richardus a Judeis crucifixus fuit et martyrium passus, cujus corpus requiescit in ecclesia Sancti Innocentii Parisius in loco qui Campellus dicitur, et fiunt ibi per orationes ejus mirabilia (usque in hodiernam diem).* (« Le même Philippe le Magnanime avait souvent entendu dire à ses compagnons de même âge que lui, pendant qu'il jouait avec eux dans le palais, que les juifs immolaient tous les ans un chrétien, et se partageaient son cœur ; c'est pourquoi ayant, depuis cette circonstance, conçu contre eux de la haine, il résolut de les chasser tous de son royaume. Dans ce temps, saint Richard fut crucifié par les juifs, et souffrit le martyre ; son corps repose dans l'église des saints-Innocents, à Paris, dans un lieu appelé Champeaux, et jusqu'à présent il s'y est opéré, par la prière, des choses merveilleuses. »)

<sup>56</sup> Voir par exemple William Chester Jordan, *The French monarchy and the Jews : from Philip Augustus to the last Capetians*, Philadelphia, University of Pennsylvania press, 1989, p. 30, qui date la première attaque contre les synagogues de 1181, c'est-à-dire deux ans après le prétendu meurtre de Richard, alors que le temps est beaucoup plus compressé dans le texte de Rigord.

<sup>57</sup> *Ymagines historiarum*, W. Stubbs (éd.), Londres, 1876, p. 4 : *dum in nullo regem offenderent.*

transformation des synagogues en églises, ce que fait pourtant le roi lors de l'expulsion de 1182<sup>58</sup>. Légiférer sur les juifs fait donc partie des *regalia*, renforcés par une justification martyriale<sup>59</sup>. De plus, comme dans d'autres cas, le martyr peut servir à préempter un territoire<sup>60</sup> : le roi offre à Paris, sa nouvelle capitale, un nouveau martyr. Enfin, il faut sans doute supposer que la raison de l'absence de récit hagiographique concernant Richard est l'opportunisme de sa création comme martyr.

En résumé, quatre sources contemporaines mentionnent le meurtre de Richard et en font immédiatement un martyr, sans autre forme d'explication. Par exemple, Rigord est assez expéditif lorsqu'il écrit que « Saint Richard, (...) qui fut ainsi tué par des juifs et cloué sur une croix, s'en alla bienheureusement à Dieu par la voie du martyr »<sup>61</sup>. Quatre sources sont sans doute suffisantes pour postuler qu'une rumeur existait bel et bien, et d'ailleurs les autres enfants martyrs des juifs au XII<sup>e</sup> siècle, à l'exception de Guillaume de Norwich, ne font pas l'objet de récits hagiographiques. On peut expliquer cette absence par l'existence de précédents qui font que ce type de martyr n'a pas besoin d'explications. En effet, Richard se trouve à l'intersection de plusieurs traditions : une tendance à vénérer les victimes de mort violente et injuste, notamment les « martyrs de faits divers » ou le chien Guinefort<sup>62</sup>, et l'existence d'un fonds théorique déjà constitué grâce à la longue tradition exégétique relative aux saints Innocents, ces précédents évangéliques des enfants martyrs. Le transfert des reliques de Richard de Pontoise dans l'église des Innocents confère à ce martyr contestable sa légitimité ; il permet également d'offrir à la dévotion des Parisiens un saint récent et local. Ainsi, il faut souligner qu'aux trois moments étudiés de la constitution du dossier hagiographique de Richard de Pontoise, les XII<sup>e</sup>, XV<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, les thèmes de la contamination du corps chrétien par les juifs, d'une part, et de l'enfance symbole de l'innocence christique, d'autre part, s'articulent de façon presque obsessionnelle. Les Innocents, comme Richard, n'ont rien fait sur terre qui puisse leur valoir la sainteté, et pourtant, personne ou presque ne songe à discuter leur légitimité en tant que martyrs,

---

<sup>58</sup> William Chester Jordan, *The French monarchy and the Jews...*, op. cit., p. 30sq.

<sup>59</sup> Juliette Sibon, *Chasser les juifs pour régner. Les expulsions par les rois de France au Moyen Âge*, Paris, 2016.

<sup>60</sup> Pontoise, dont est originaire Richard, fait du reste partie du domaine royal depuis 1077. En 1188, Philippe Auguste octroie une chartre à la commune, dans laquelle il n'est nullement fait mention de Richard, mais on peut se demander si les reliques de Richard ont pu faire partie de la négociation. Sur cette chartre, Ernest Mallet, « La chartre communale de Pontoise, 1188 », *Mémoires de la Société historique et archéologique du Vexin*, t. 36, 1921, p. 33-43.

<sup>61</sup> Rigord, *Histoire de Philippe Auguste...*, éd. cit., p. 130-133.

<sup>62</sup> Edina Bozóky, « Martyrs de faits divers du haut Moyen Âge », *Quaestiones Medii Aevi Novae*, 14, 2009, p. 5-26 ; Jean-Claude Schmitt, *Le saint lévrier. Guinefort, guérisseur d'enfants depuis le XIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Flammarion, 2004 [1<sup>e</sup> édition : 1979].

puisqu'ils le sont par l'action néfaste des juifs, durablement identifiés comme dangereux pour les enfants.